

SNCF et gouvernement poursuivent la liquidation du Statut et du régime spécial!

Comme seule réponse à la question des salaires insuffisants, la SNCF choisit donc de mettre en place un chantage : si vous voulez une augmentation significative de vos salaires, renoncez au Statut ! Bien sûr ce genre de pratique n'est pas entièrement nouvelle, mais la Direction semble décidée à lui donner une nouvelle ampleur. Les démissions en série enregistrées ces derniers temps n'y sont pas étrangères mais la réaction de la SNCF démontre clairement deux choses : la volonté de l'opérateur historique d'accélérer la disparition du Statut et le fait que ses salariés sont nettement sous-payés !

Pour les cheminots qui font ce choix, il s'agit clairement d'un choix risqué. En effet, ce faisant, ils abandonnent leur déroulement de carrière (avancement en grade, niveau, positions de rémunération, échelons d'ancienneté). Ils abandonnent également le régime spécial. Ils ne bénéficient plus non plus des garanties prévues par la loi en cas de transfert dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, notamment la garantie de l'emploi.



Dans le même temps, le gouvernement engage une évolution majeure de la couverture maladie pour les actifs et pensionnés du régime spécial. Le scénario retenu prévoit la transformation de la CPRP-SNCF en caisse de branche, ce qui n'est pas sans conséquences ! En effet, ce scénario prévoit que le financement du régime spécial doit évoluer, et entraînera une hausse des cotisations maladie pour les actifs et les pensionnés. Ce sera mécaniquement une baisse de pouvoir d'achat pour tous.

Cette transformation n'apporte rien aux cheminots affiliés au régime général (contractuels SNCF ou salariés des autres entreprises de la branche ferroviaire) mais va coûter aux cheminots du régime spécial ! De plus, loin de pérenniser la CPRP, ce scénario est une externalisation de la caisse qui à terme ne sera plus qu'une simple antenne de la Caisse Nationale D'Assurance Maladie.

Pour les personnels de la CPRP, le scénario choisi pose question : s'il évoque la nécessité d'adapter les effectifs de la caisse, il se garde bien de chiffrer l'augmentation nécessaire. Il s'agira pourtant de gérer rien moins que 19 000 salariés supplémentaires et leurs ayant-droits. On peut d'ores et déjà affirmer qu'une bonne dose de productivité est prévue puisque ce scénario prévoit une baisse des coûts unitaires de gestion : cela ne peut s'envisager que si les effectifs n'augmentent pas à la hauteur de l'augmentation de la charge de travail.

Enfin, l'évolution de la gouvernance de la caisse caractérise son externalisation : alors qu'aujourd'hui le Conseil d'Administration de la caisse est composé de représentants des personnels de la SNCF et de la Direction, il devra évoluer pour faire place aux représentants des salariés et du patronat de l'ensemble de la branche ferroviaire.

Augmentation des cotisations, productivité, externalisation de la CPRP : certains appellent ça une victoire !...

Il s'agit pourtant d'un choix purement politique très clair ; la mission d'enquête ayant clairement établi que le choix entre les différents scénarios n'avait aucun impact financier.

Pour FO Cheminots, les seules revendications conformes aux intérêts de l'ensemble des salariés de la branche sont aux antipodes des pratiques de la SNCF et du gouvernement sur le Statut et le régime spécial.

- **Extension du Statut à l'ensemble des salariés de la Branche (comme cela s'est fait pour les industries électriques et gazières).**
- **Extension à tous les salariés de la branche du régime spécial de prévoyance.**
- **Augmentation générale des salaires.**

